

QUE FAIRE EN CAS

D'absence

Si vous ne pouvez pas assurer votre cours.
Merci de prévenir le plus rapidement possible l'équipe pédagogique et/ ou administrative.

De changement de domicile

Vous communiquez votre nouvelle adresse au formateur référent et/ou l'assistant administratif afin de modifier cette donnée dans votre dossier administratif.

De changement de banque

Vous donnez votre nouveau relevé d'identité bancaire.

DEMARCHE QUALITE

Dans le cadre de notre démarche qualité et en lien avec le référentiel National Qualité (Qualiopi), nous vous demandons de nous faire parvenir systématiquement votre **curriculum vitae actualisé**, la photocopie de vos diplômes et la Charte d'engagement qualité en lien avec l'indicateur 27 du référentiel de certification.

En cas de dysfonctionnement, nous vous demandons d'en informer au plus vite un professionnel de la structure pour la mise en œuvre des actions correctives ad hoc. Un dispositif de déclarations des événements indésirables est mis à votre disposition. Flachez le QrCode ci-dessous.



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

LIVRET d'ACCUEIL Formateur occasionnel

BIENVENUE !

Le Pôle Formation – Recherche a le plaisir de vous souhaiter la bienvenue.

Venir former nos apprenants et clients, c'est adhérer à des valeurs humanistes portées par les métiers du soin mais c'est aussi partager un sentiment d'appartenance à une institution qui s'est engagée dans une réflexion pour participer activement à la formation des futurs professionnels de santé ou des professionnels en activité dans un monde particulièrement mouvant.

Valérie LEROUX
Directrice du Pôle
Formation - Recherche

Présentation de la FONDATION OEUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon répond aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes vulnérables, de la naissance à la fin de la vie.

Elle accompagne près de 100 000 usagers, patients et familles par an, au sein de ses 50 structures sanitaires et médico-sociales et de son Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS).

Les Instituts de formation et la Formation continue

Le Pôle Formation Recherche regroupe plusieurs instituts de formation et un département de Formation continue :

- 2 Instituts de Formation en Soins Infirmiers
- 1 Institut d'Aides-Soignants
- 2 Instituts d'Auxiliaires de Puériculture
- 1 Institut de Puériculture
- 1 Institut de Travail Social

Les droits des usagers

Au même titre que l'ensemble des salariés de la FONDATION OEUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON, vous êtes soumis aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement et aux règles générales relatives à l'hygiène, à la sécurité.

Vie professionnelle

Vos conditions de travail et d'emploi sont régies essentiellement par les dispositions suivantes :

- Le Code du Travail
- La convention Fehap
- Votre contrat de travail (CDD d'usage)
- Le règlement intérieur.

Si vous êtes auto-entrepreneur.

Vous devez nous adresser une facture (conforme aux normes), pour déclencher le paiement à FONDATION OEUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON **35 rue du Plateau TSA 50007 75958 PARIS CEDEX 19 en rappelant le code établissement.**

- Pour le DFC, Code établissement 305
- Pour l'IFPS, code établissement 300
- Pour l'IFSI Paris, code 302
- Pour l'IFTS, code établissement
- Pour l'IFP, code établissement 304

Vous serez payé au 30 de chaque mois.

Vous êtes acteur au sein du Pôle Formation Recherche

À ce titre il vous revient :

- *D'intégrer la sécurité à votre travail,*
 - De veiller à votre sécurité et à celle des autres
 - D'observer et faire observer les règles de sécurité
 - De signaler les situations à risque que vous pouvez constater
 - Et particulièrement de vous retirer immédiatement de toute situation de danger grave et imminent sans compromettre la sécurité des personnes qui vous entourent.
- *D'intégrer la démarche qualité et le développement durable* en veillant à éteindre les interrupteurs après votre départ, à ne pas laisser les néons allumés en pleine journée. Vos supports de cours peuvent être déposés par les équipes pédagogiques sur les plateformes numériques dédiées.

Enfin, afin de nous assurer de la qualité des enseignements et formations dispensés à nos apprenants, chaque intervention est soumise à une évaluation qualitative.

Réglementation européenne RGPD - règlement général sur la protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données est une réponse de l'Union Européenne face à l'évolution rapide des technologies et à l'utilisation croissante des données personnelles, publié pour une entrée en vigueur le 25 mai 2018. La Fondation, dans l'optique de se mettre en conformité vis-à-vis de ce règlement et initier les travaux de mise en conformité nécessaires, a initié sa démarche RGPD en 2018. L'objectif est d'identifier les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par la Fondation, les principaux écarts vis-à-vis du règlement et de mettre en place la gouvernance nécessaire au regard des enjeux spécifiques de la Fondation. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un mail à notre DPO (Délégué à la Protection des Données) : rgpd@lafocss.org